

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **DESERCO GAZON**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Engrais régénérateur de gazon.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Eye Dam. 1, H318

Toxicité aiguë par voie orale 4, H302

Skin Sens. 1, H317

Skin Sens. 1A, H317

Skin Sens. 1B, H317

STOT SE 3, H335

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS05**

GHS07

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 : Eviter de respirer les poussières.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé en accord avec la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.
Les nuages de poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 156-62-7 EC : 205-861-8 INDEX : 615-017-00-4 REACH : 01-2119777581-29	CYANAMIDE DE CALCIUM	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	25-50
CAS : 1305-62-0 EC : 215-137-3 REACH : 01-2119475151-45	DIHYDROXYDE DE CALCIUM	Eye Dam. 1, H318	2.5-10
CAS : 65996-95-4 EC : 266-030-3 REACH : 01-2119493057-33	SUPERPHOSPHATE TRIPLE	Eye Dam. 1, H318	2.5-10

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16.

SECTION 4 : Premiers secours

Dans tous les cas, si les symptômes persistent, en cas de malaise ou de doutes, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas d'inhalation

Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin..

En cas de contact avec la peau

Enlever tout vêtement souillé et laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Oter les vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion

Appeler un médecin.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement ; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 h après un accident.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, une fumée formée de produits de combustion dangereux va se dégager. Dégagement possible de NO_x, CO_x, SO_x.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Informations supplémentaires

Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes en les aspergeant d'eau. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Éviter d'inhaler des poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Évacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Limiter la formation de poussières, si cela est possible, en humidifiant par exemple.

Pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol. Le produit contenant des éléments fertilisants totalement solubles dans l'eau, prévenir toute dispersion massive accidentelle dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement.

Méthodes de nettoyage

Balayer et pelleter le produit solide, en évitant de soulever les poussières. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau et récupérer dans des récipients en plastique identifiés.

Autres conseils

Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les contacts en cas d'urgence, consulter le § 1.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

Afin d'obtenir des informations sur le traitement des déchets, consulter le § 13.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

- Équipement de protection individuel, voir le § 8.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.
- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après utilisation.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des rayons du soleil.
- Tenir à l'abri de l'humidité, de l'eau.

Précautions pour le stockage en commun

- Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
- Tenir hors de portée des animaux domestiques.

Emballage

- Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

- Pour une utilisation adéquate du produit, consulter la fiche technique et l'étiquette.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants

Poussières		
France	VME (mg/m ³)	Valeur à long terme : 10 mg/m ³
Cyanamide de calcium (156-62-7)		
France	VME (mg/m ³)	Valeur à long terme : 0.5 mg/m ³
Dihydroxyde de calcium (1305-62-0)		
France	VME (mg/m ³)	Valeur à long terme : 1 mg/m ³ (respirable)
France	VME (mg/m ³)	Valeur à court terme : 4 mg/m ³ (respirable)
Gypse (7778-18-9)		
France	VME (mg/m ³)	Valeur à long terme : 10 mg/m ³
Graphite (7782-42-5)		
France	VME (mg/m ³)	Valeur à long terme : 2 mg/m ³ (alvéolaire)

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DIHYDROXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-62-0)

Utilisation finale :

- Voie d'exposition :
- Effets potentiels sur la santé :
- DNEL :

- Voie d'exposition :
- Effets potentiels sur la santé :
- DNEL :

Utilisation finale :

- Voie d'exposition :
- Effets potentiels sur la santé :
- DNEL :

Travailleurs

- Inhalation
- Effets locaux à long terme
- 1 mg/m³
- Inhalation
- Effets locaux à court terme
- 4 mg/m³

Consommateurs

- Inhalation
- Effets locaux à court terme

4 mg/m³

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

CYAMIDE DE CALCIUM (CAS 156-62-7)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Inhalation
Effets systémiques à long terme
1 mg/m³
Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
650 µg/kg

Consommateurs

Inhalation
Effets systémiques à long terme
120 µg/m³
Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
325 µg/kg
Ingestion
Effets systémiques à long terme
32.5 µg/kg

SUPERPHOSPHATE (CAS 65996-95-4)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Inhalation
Effets systémiques à long terme
2.9 mg/m³
Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
4.2 mg/kg

Consommateurs

Inhalation
Effets systémiques à long terme
720 µg/m³
Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
2.1 mg/kg
Ingestion
Effets systémiques à long terme
420 µg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC)

DIHYDROXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-62-0)

Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC

Sol
1.08 g/kg
Eau douce
480 µg/l
Eau de mer
320 µg/l
Eau à rejet intermittent
490 µg/l
Station d'épuration
3 mg/l

CYAMIDE DE CALCIUM (CAS 156-62-7)

Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC

Sol
151.5 g/kg
Eau douce
10 µg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	1 µg/l
Compartiment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	22 µg/l
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration
PNEC	1.09 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre techniques

Contrôles techniques appropriés

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Equipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette.

Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection des mains

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Porter des gants imperméables conformes à la norme NF EN 374.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection de la peau et du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau.

Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.

Toutes les parties du corps en contact avec le produit devront être soigneusement lavées.

Protection oculaire

Eviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN 166.

Protection des voies respiratoires

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas respirer les poussières.

Il est recommandé d'utiliser une protection conforme à la norme EN149, de type masque anti-poussières FFP2.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Solide : microbilles gris clair
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/Point de congélation	: Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: 160°C
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non déterminé
Vitesse d'évaporation	: Non applicable
Limites supérieures d'inflammabilité	: Non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité	: Non déterminé
Densité relative	: Non déterminé
Densité de vapeur	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non déterminé
Solubilité	: Non disponible.
	La Cyanamide calcique s'hydrolyse au contact de l'eau en cyanamide et en chaux.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Température d'auto-inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition thermique	: Non déterminé
Viscosité dynamique et cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Caractéristiques d'une particule	: Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Le mélange n'est pas classé dans une des catégorie de danger physique.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions recommandées d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ce mélange n'est pas sujet à polymérisation. Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition à l'humidité. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun. La décomposition thermique peut dégager/former des COx, Nox, SOx.

Aucun. En cas de décomposition thermique, produits dangereux formés voir § 5 de cette FDS.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

ATE (Acute Toxicity Estimates)

CYANAMIDE DE CALCIUM	
TOXICITE AIGUE PAR VOIE ORALE	Nocif en cas d'ingestion. DL50 = 594 mg/kg – Rat, cyanamide de calcium
TOXICITE AIGUE PAR INHALATION	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
TOXICITE AIGUE PAR PENETRATION CUTANEE	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
IRRITATION / CORROSION CUTANEE	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
LESIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE	Provoque de graves lésions des yeux.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SENSIBILISATION CUTANEE	Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Cancérogénicité

Aucune donnée n'est disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée n'est disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée n'est disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée n'est disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Aucune donnée n'est disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées pour ce mélange. L'information fournie s'appuie sur la connaissance des composants.

Cyanamide de calcium (156-62-7)	
CL50 (Poissons) 96 h	390 mg/l
CE50 (Daphnia magna puce d'eau) 48 h	14.3 mg/l
CE50 (Algues) 90 h	60 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Le produit est destiné à être dégradé dans le sol pour l'enrichir, favoriser la vie microbienne et enfin être assimilé par les plantes. La cyanamide calcique se décompose rapidement en cyanamide et chaux. Puis, la décomposition se poursuit avec libération d'ammoniaque.

Koc

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/9
	Révision n°: 2
DESERCO GAZON	Date : 14/09/2022
	Remplace la fiche : 16/03/2016
	40113

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités

Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté de la réglementation au Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en § 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation,
- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières

Le mélange répond aux exigences du Règlement N° 2003/2003.

Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : § 1 à 13-15

Fin du document

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France